

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D02-06 12 2022  
Convocation : 28 11 2022

#### Comité Syndical du 6 décembre 2022

**Objet : Demande de subvention pour « Mission Animation coordination des opérations & communication » à l'Agence de l'eau Adour Garonne, au Département du Tarn et à la Région Occitanie – année 2023.**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	18
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

#### Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline, SOULIE Christiane

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VIGROUX Didier, DOUZIECH Florent, BRIERE Alex, BOHERE Jean-Christian

#### Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe

Absents Excusés : AZAM Rolande, VALIERE Jean-Paul, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, BONNET Michel, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le président rappelle qu'il est nécessaire de maintenir sur le territoire une animation territoriale pour le contrat de rivière Cérou Vère II, pour organiser une « gestion intégrée de l'eau » et pour répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE.

Le président propose de solliciter les aides **de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département du Tarn et à la région Occitanie** pour leur demander les **subventions** relatives à l'**animation territoriale** pour la mise en œuvre de la **gestion intégrée de l'eau sur le territoire** et pour **élaborer et animer le Contrat de rivière Cérou Vère II**.

Monsieur Le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a proposé à ce que la sollicitation de l'aide pour cette mission porte sur 3 ans de 2022 à 2024.

Le montant proposé dans le plan de financement ci après sera donc pris en compte pour chacune de ces 3 années. Une actualisation des dépenses pourra être transmises le cas échéant à l'agence de l'eau Adour Garonne

Le président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents plans de financement ci après :

Plan de financement

<b>Mission Animation coordination des opérations &amp; communication</b>	<b>Estimation dépenses</b>	<b>127 000,00 €</b>
--	----------------------------	---------------------

Partenaires	Montant aidables (en euros)			Participation sollicitée en %	montant en €
	aides en %	Montant aides			
Région Occitanie	4 937	20%	987	0.78%	987.40 €
Département Tarn	80 000	10%	8 000	6,30%	8 000,00 €
AEAG animation communication	117 252	70,0%	82 07	68.46%	86 950.40 €
	9 748	50%	4 874		
<b>Total aides</b>				<b>75.54%</b>	<b>95 937.80 €</b>
<b>Auto financement</b>				<b>24.46%</b>	<b>31 062.20 €</b>

**Total 127 000,00 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- **Décide** de solliciter les aides présentées ci-dessus

- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional Occitanie et du Département du Tarn et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h 00.

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : 12/12/2022.....

Transmise au Représentant de l'Etat le : ...12/12/2022.....